

COMITE SYNDICAL DU 25 AVRIL 2022

COMPTE-RENDU DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Le président ouvre la séance à 17 heures 30, après avoir constaté que le quorum est atteint, en présence de :

NOM Prénom	Collectivité représentée	Présent ou suppléé	Suppléé par ou pouvoir donné à
BETTING Dominique	LES ASSIONS	Pouvoir à	Jacques MARRON
CONSTANT Bernard	BALAZUC	X	
FERRIER Dominique (M.)	BANNE	X	
BADAROUX LAFFONT Julie	BEAULIEU		
BALMELLE Robert	BERRIAS ET CASTELJAU	X	
AMIEL Alexandra	CHANDOLAS	X	
CHARRIER Nicolas	CHASSIERS	Suppléé par	MOLLEN Dominique
KOB Wilfrid	CHASSIERS	X	
TUAILLON Alain	CHAUZON		
LINAIS Julien	CHAZEAUX		
CHAUDANSON Christian	FABRAS	Suppléé par	Michel BUFERNE
PASCAL Jean	FAUGERES	X	
MARHIC Daniel	GROSPIERRES	X	
LEYNAUD Jean-Marc	JOANNAS		
FLAMBEAUX Patrice	LABEAUME	X	
PONTHIER Jean-Yves	LABEGUDE		
GROS Cyril	LABEGUDE	X	
GENEST Sandrine	LACHAPELLE S/S AUBENAS		
BALAZUC Thierry	LACHAPELLE S/S AUBENAS	X	
VEOL Christophe	LALEVADE D'ARDECHE	X	
LE TOQUIN Stéphanie	LALEVADE D'ARDECHE	Pouvoir à	VEOL Christophe
LACROIX Bernard	LARGENTIERE	X	
VILLALONGA Jérémy	LARGENTIERE	X	
DEROUILHE François	LAURAC EN VIVARAIS		
DAVO Jean-François	LAURAC EN VIVARAIS		
HOURS André	MALBOSC	X	
BRUN Marc	MEYRAS	Suppléé par	MORLE Patrick
KRASOUSKY Bruno	MONTREAL	X	
LAURIOL Samuel	PRADONS		

BONNAUD Jean-Claude	PRUNET		
AUDIBERT François	RIBES	X	
IMBERT Guy	ROCHER	Pouvoir à	GARRIDO Jean-Manuel
CAMPO Hervé	ROCLES	X	
BEDAGUE Gery	ROSIERES		
POUGET Eric	ROSIERES		
CARON Christian	RUOMS	X	
BESANCENOT Thierry	RUOMS		
LUCENAY Jean-Claude	ST ALBAN AURIOLLES	X	
PHILIPPEAU Patrick	ST ALBAN AURIOLLES		
MARIJON David	ST ANDEOL DE VALS		
GARRIDO Jean-Manuel	ST ANDRE DE CRUZIERES	X	
LLORCA Patricia	ST JULIEN DU SERRE	Pouvoir à	Joël BOYER
MINJOLAT-REY Claude	ST PIERRE DE COLOMBIER	X	
MERINE Philippe	ST PRIVAT	X	
ROURISSOL Denis	ST PRIVAT		
MOLLARD David	ST SAUVEUR DE CRUZIÈRES	X	
CHABRY Christophe	SAMPZON	Pouvoir à	Jean PASCAL
DEGUILHEM Arnaud	SANILHAC		
BANCHET Marie-Claire	TAURIERS	X	
GANDON Christian	UCEL	X	
BOYER Joël	UCEL	X	
GIAUFRET Hervé	UCEL	X	
PERRIER Bernard	UZER		
ARCHIMBAUD Patrick	VALS-LES-BAINS	X	
LACROTTE Robert	VALS-LES-BAINS		
EL FARKH Marie	VALS-LES-BAINS	Pouvoir à	Patrick ARCHIMBAUD
CHEREL Xavier	VERNON		
GRASSET Guillaume	VINEZAC	X	
BOISSIN Odile	VINEZAC	Pouvoir à	Guillaume GRASSET
CHASTAGNIER Geneviève	CDC Pays Beaume-Drobie	X	
AUDIBERT François	CDC Pays Beaume-Drobie	X	
GARCIA Denise	CDC GORGES DE L'ARDECHE		
CLEMENT Nicolas	CDC GORGES DE L'ARDECHE		
GARRIDO Jean-Manuel	CDC Pays des Vans en Cévennes	X	
BALMELLE Robert	CDC Pays des Vans en Cévennes	X	
BOYER Joël	CDC BASSIN D'AUBENAS	X	
GROS Cyril	CDC BASSIN D'AUBENAS	X	

SOUBEYRAND Jacky	AUBENAS	X	
GINEVRA Stéphane	CHIROLS	X	
MAISONNEUVE Patrick	FONS		
CHASTAGNIER Geneviève	JOYEUSE	X	
PANTOUSTIER Brigitte	JOYEUSE	X	
COROMINA Jean	VALLON PONT D'ARC	X	
GIMENEZ Jacques	VALLON PONT D'ARC	X	
DIVOL Max	VALLON PONT D'ARC	Pouvoir à	Jean-Claude BACCONNIER
MARRON Jacques	SIAEP BARJAC	X	
UGHETTO René	SIAEP BARJAC		
AGERON Claude	SIAEP BARJAC		
BACCONNIER J-Claude	SIVOM Olivier de Serres	X	
FALLOT Joseph	SIVOM Olivier de Serres	X	
GLADIEUX J-Pierre	SIVOM Olivier de Serres		
CROS Michaël	SIVOM Olivier de Serres	X	
DEVOS Benoît	SIAE ST ETIENNE ST SERNIN		

Le secrétaire de séance est : M. Jean-Manuel Garrido, délégué de St-André-de-Cruzières et premier vice-président.

0. COMMUNICATIONS

0.1 COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU PRÉSIDENT

Jean-Manuel GARRIDO, 1^{er} vice-président, indique que le compte rendu des décisions du président a été transmis aux délégués.

Aucune question n'est posée par les délégués.

0.2 COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 31 JANVIER 2022

M. GARRIDO demande si les délégués ont des remarques ou questions relatives au compte-rendu du dernier comité syndical qui leur a été transmis.

Aucune question n'étant posée, le compte-rendu est approuvé.

1. ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

1.1 FRAIS DE DEPLACEMENTS ELUS - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 28 SEPTEMBRE 2020

La délibération du comité syndical du 28 septembre 2020 traitait des principes de remboursement des frais engagés par les délégués pour les réunions syndicales se déroulant dans une autre commune que la leur.

L'article réglementaire D5211-5 du C.G.C.T., en application de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019, nous contraint à modifier ces principes à deux titres :

- 1) Il permet le remboursement des frais de déplacement pour tous les élus, y compris ceux qui perçoivent une indemnité de fonction du syndicat (vice-présidents et président) ;
- 2) Il induit le remboursement aux délégués des frais de déplacement engagés pour toutes les réunions prévues au règlement intérieur du comité syndical, ou par la réglementation.

En ce qui concerne le 1), la possibilité d'application du texte étant antérieure à la délibération du 28 septembre 2020, les élus concernés seront remboursés depuis le début du mandat de leur participation aux comités et bureaux syndicaux.

Le 2) aura comme incidence de permettre le remboursement, après l'approbation de la présente délibération, des frais de déplacement de tous les délégués pour les séances des commissions finances et travaux, et celles des commissions géographiques, sans oublier les réunions du conseil d'exploitation des régies. Il permettra aussi le remboursement des frais engagés pour les réunions du collège exécutif.

Tout ceci ne demeure valable que pour les réunions se déroulant dans une autre commune que la commune de résidence du délégué.

DÉCISION

Le comité syndical, à l'unanimité, **AMENDE** la délibération du 28 septembre 2020 traitant des principes de remboursement des frais de déplacement des élus, dans les termes décrits ci-dessus.

1.2 DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE JOYEUSE AUX COMPETENCES 1 ET 3

Par délibération en date du 7 mars 2022, le conseil municipal de Joyeuse sollicite l'adhésion de la commune aux compétences facultatives n°1 (eau potable – production et distribution à l'utilisateur) et n°3 (assainissement collectif) du syndicat. Il est à noter que l'adhésion à la compétence n°1 entraînerait de facto le retrait de l'adhésion à la compétence n°2 (eau potable – production et fourniture en gros).

Les motivations exprimées dans la délibération de demande d'adhésion rejoignent celles débattues lors des nombreuses réunions de travail entre le SEBA et les élus de Joyeuse, qui ont défini les contours de cette potentielle adhésion :

- Des difficultés d'organisation interne de la régie des eaux de Joyeuse qui perturbent son fonctionnement ;
- L'adoption de la loi dite « 3DS » en février 2022, consolidant l'obligation du transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités d'ici 2026, entraînant une perte d'autonomie des communes.

Lors des débats entre Joyeuse et le syndicat, a été élaboré un protocole de transfert fixant les engagements des deux parties en matière d'organisation future, de financement et de tarifs, d'investissement sur le territoire et de gouvernance. Bien que la validation de ce protocole de transfert soit de la compétence du bureau syndical, il est joint en annexe du présent rapport afin d'éclairer la décision du comité sur cette demande d'adhésion.

DISCUSSION

M. LACROIX se dit surpris que le président soit d'accord avec les termes du protocole de transfert. Il demande aussi des compléments sur l'alimentation en eau potable de Joyeuse, à travers quel poste de livraison ?

Le président répond que le système d'alimentation actuel ne sera pas modifié (Ile de Vernon).

M. LACROIX interroge sur le personnel : combien de personnes sont actuellement dédiées à la régie de Joyeuse (sachant qu'il existe des prestations de service), et combien d'embauches sont envisagées par le SEBA ?

Le président répond en plusieurs séquences :

- Les prestations confiées à la SAUR par Joyeuse sont annuelles, à échéance 1^{er} juin. Les prestations iront donc dans tous les cas jusqu'au 31 mai 2023
- Sur les agents actuels : un agent à temps partiel pour l'administratif et la facturation (24h/semaine), et un agent à temps plein pour l'exploitation. Mme PANTOUSTIER confirme. Le président indique que le SEBA s'est engagé à reprendre ces personnels, mais n'a pris aucun engagement supplémentaire d'embauche.

M. LACROIX ajoute que Mme CHASTAGNIER fait « un gros boulot » à la régie.

M. LACROIX note que le protocole engage le SEBA à poursuivre les investissements en cours, soit 1 258 000 euros selon ses calculs. Il souligne qu'il faudrait enlever « défense incendie » pour le quartier des Grads (hors compétence du SEBA). Le président acquiesce sur ce dernier point, la précision sera apportée.

Concernant les nouveaux projets, M. LACROIX demande en particulier le coût du déplacement du point de rejet de la station d'épuration. Il évoque aussi les autres investissements cités.

Le président répond là aussi en plusieurs points :

- Le protocole inventorie les besoins d'interventions, et s'engage sur la durée (tout ce qui pourra être fait avant 2026) sans avoir forcément les chiffrages définitifs aujourd'hui

- C'est le cas en particulier concernant le nouveau point de rejet. Ce projet correspond à un besoin déjà mis en évidence par le SEBA avec l'Etat et l'Agence de l'Eau, car c'est un point noir (baignade de la Tourasse) qui concerne plusieurs communes. Une étude préalable est nécessaire avant tout chiffrage ou échancier
- C'est la même méthode de travail qui sera appliquée que pour le reste du territoire du SEBA.

M. LACROIX souligne que les résultats sont « réputés excédentaires ». Il demande le montant des excédents.

Le président garantit que les résultats du dernier compte administratif sont excédentaires. Toutefois, il ne veut pas s'engager sur un montant précis, car il n'est pas certain du niveau des impayés qui viendront diminuer ces résultats.

M. LACROIX : question sur le montant des emprunts repris.

Le président rappelle que la reprise des emprunts en cours, imputables directement au budget de l'eau et de l'assainissement, est une obligation légale en cas de transfert de compétences. De manière plus générale, il se demande si les détails demandés par M. LACROIX intéressent toute l'assemblée. Il rappelle que le projet de protocole est du ressort du bureau syndical et qu'il n'est produit que pour information au comité syndical.

M. SUSZWALAK fournit, à la demande du président, les détails sur les durées d'amortissement et les annuités des 3 emprunts concernés.

M. LACROIX : question sur les différences des tarifs de redevances entre le SEBA et Joyeuse.

Le président répond que la grande partie de la différence provient de l'application de la TVA au SEBA, et pas à Joyeuse aujourd'hui. Le lissage se fera sur 5 ans.

M. LACROIX : question sur l'application des multiples de parts fixes.

Le président confirme que les règlements de service du SEBA s'appliqueront dès le premier jour de l'adhésion.

M. LACROIX intervient ensuite sur la thématique du vice-président. Il rappelle que 2 vice-présidents ont démissionné en 2021 sans être remplacés.

Le président rappelle qu'il avait annoncé qu'il ouvrirait à nouveau 2 postes de vice-présidents, un pour l'animation du territoire des vallées de la Beaume et de la Ligne, l'autre pour le secteur des Hautes-Cévennes. Il n'y a pas de vice-présidence réservée à une personne, elles sont organisées par bassin hydrographique ou secteur.

M. LACROIX, après avoir fait part de toutes ces interrogations, demande à ses collègues de juger.

Le président rappelle l'ensemble de la procédure de transfert : délibération de la commune de Joyeuse demandant l'adhésion ; puis le comité syndical délibère sur le principe de l'adhésion ; en cas de vote favorable du comité, le bureau syndical sera saisi du projet de protocole. En parallèle, sur la base d'une décision favorable du comité, les communes et EPCI membres du syndicat sont invitées à délibérer dans les 3 mois.

M. AUDIBERT suppose qu'il y aura des décisions modificatives dans l'année afin d'intégrer les éléments financiers du protocole.

Le président répond que cela dépendra de la date de l'arrêté préfectoral. C'est en cours d'analyse. Si les compétences sont transférées durant l'année 2022, cela donnera effectivement lieu à décision modificative.

M. AUDIBERT revient sur la compétence assainissement, il demande confirmation de la possibilité de la partager entre collectif et non collectif.

Le président rappelle l'évolution historique des textes à ce sujet. A l'heure actuelle la compétence est scindée. La compétence assainissement non collectif sur la commune de Joyeuse a déjà été transférée à la communauté de communes, qui la conserverait.

M. FALLOT demande si cela va changer les conditions tarifaires pour les adhérents à la compétence n°2 « production en gros ».

Le président répond par la négative. Les sommes payées jusqu'alors par Joyeuse au SEBA « production » pour l'achat d'eau en gros seront, après transfert, payées par le SEBA « distribution ».

M. LACROIX précise qu'aucune commune du SEBA 44 ne bénéficie de tels engagements en investissement.

Le président indique que le SEBA intervient actuellement en travaux sur 42 des 44 communes.

M. LACROIX insiste sur le fait que les autres communes du SEBA ne bénéficient pas d'engagements précis.

Le président rappelle que les engagements, pour les collectivités déjà membres, sont pris par le comité et le bureau avec les délégués, et non pas devant les communes. Nous sommes là devant un cas de figure particulier, qui est celui du protocole de transfert. Celui-ci permet de mettre à plat la méthode et les enjeux financiers tout au long du dialogue aboutissant au transfert.

Mme PANTOUSTIER décrit les diverses réactions qui ont eu lieu durant la phase de discussion avec le SEBA, au sein du conseil municipal et de la communauté de communes. Le protocole permet d'éclaircir tout éventuel malentendu et de réduire les rumeurs. Elle estime aussi que la régie des eaux de Joyeuse est un bel outil (qualité des réseaux, nombre d'abonnés...), intéressant à reprendre pour le SEBA.

Le président indique que Joyeuse fera partie des communes les plus importantes du SEBA 44, qui passerait à 45, et qu'elle participera à l'équilibre du territoire entre communes urbanisées et celles complètement rurales.

M. BOYER demande les principaux indicateurs des services de Joyeuse.

Mme CHASTAGNIER répond avec les chiffres 2020 (les RPQS 2021 n'ayant pas encore été votés) :

- 1 417 abonnés en eau, 1 102 en assainissement
- 115 115 m3 distribués en eau, 79 770 m3 facturés en assainissement
- 33 kms de réseau AEP, 16 kms en assainissement
- Taux de rendement : 72,8%
- Conformité analyses : 100%
- 19,3 tonnes de boues produites

Le président rappelle que la ressource en eau de Joyeuse est dépendante à 100% du SEBA.

M. GIAUFRET se demande pourquoi Joyeuse n'attend pas 2026 pour partir sur l'intercommunalité.

Le président rappelle que :

- Les transferts devront être faits au 1^{er} janvier 2026, soit en pleine période pré-électorale, ce qui créera une vraie complexité
- L'anticipation de Joyeuse lui a permis de travailler avec le SEBA un protocole d'accord et une méthode de lissage. Les collectivités sollicitant un transfert à la dernière minute se verront contraintes aux conditions de droit commun

déjà déterminées par le SEBA, soit une application immédiate des tarifs syndicaux avec une éventuelle contrepartie à hauteur de la contribution de la commune (reprise de l'excédent et/ou augmentation des tarifs).

Mme PANTOUSTIER confirme dans les mêmes termes. Elle rappelle aussi que la régie aurait eu besoin de recruter, et que c'était donc le bon moment pour bénéficier de compétences techniques mutualisées et plus élevées, qu'une petite commune seule ne peut obtenir. Elle insiste aussi sur le nécessaire passage à la TVA, qui est un plus financier pour un service d'eau (TVA payée à 5,5 ou 10%, et récupérée à 20%). Elle regrette que la commune ne se soit pas volontairement assujettie auparavant.

Le président confirme que le régime d'assujettissement est une démarche d'investissement futur, car il permet de récupérer quelques marges de fonctionnement.

Mme PANTOUSTIER estime que la régie de Joyeuse, avec toutes ses qualités déjà décrite, n'est toutefois pas suffisamment efficiente à elle seule. Elle préfère, en anticipant, connaître les conditions de son intégration, plutôt que d'avancer sans indications (à ce jour) avec la communauté de communes.

M. AUDIBERT rappelle qu'au sein de la communauté de communes du Pays de Beaume-Drobie il reste encore beaucoup de petites communes exerçant directement les compétences.

DÉCISION

Par 51 voix POUR, 2 voix CONTRE (LACROIX, BANCHET) et 4 ABSTENTIONS (KOB, VILLALONGA, MOLLEN, MARHIC), le comité syndical :

- **APPROUVE** la demande de la commune de Joyeuse d'adhésion aux compétences facultatives n°1 et 3 du syndicat, entraînant son retrait de la compétence n°2 ;
- **PREND ACTE** que cette adhésion est subordonnée au respect du protocole de transfert négocié entre Joyeuse et le SEBA, qui devra être approuvé par le bureau syndical.

La demande d'adhésion sera ensuite soumise aux collectivités membres du syndicat dans les conditions prévues par le C.G.C.T.

2. FINANCES

2.1 COMPTES DE GESTION 2021

• BUDGET PRINCIPAL « GESTION GENERALE »

En application d'une circulaire préfectorale du 19 février 2018, le vote du compte de gestion intervient obligatoirement avant celui du compte administratif.

Les commissions des finances et des travaux ont été saisies du compte de gestion 2021 le 13 avril 2022.

DÉCISION

En adéquation avec le compte administratif 2021, sous réserve de la régularité des opérations, le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion « gestion générale » dressé, pour l'exercice 2021, par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
- **ADOpte** ainsi le compte de gestion 2021 du « budget gestion générale ».

• BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »

En application d'une circulaire préfectorale du 19 février 2018, le vote du compte de gestion intervient obligatoirement avant celui du compte administratif.

Les commissions des finances et des travaux ont été saisies du compte de gestion 2021 le 13 avril 2022.

DÉCISION

En adéquation avec le compte administratif 2021, sous réserve de la régularité des opérations, le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion « budget annexe n°1 du service de l'eau potable » dressé, pour l'exercice 2021, par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
- **ADOpte** ainsi le compte de gestion 2021 du « budget annexe n°1 du service de l'eau potable ».

• BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

En application d'une circulaire préfectorale du 19 février 2018, le vote du compte de gestion intervient obligatoirement avant celui du compte administratif.

Les commissions des finances et des travaux ont été saisies du compte de gestion 2021 le 13 avril 2022.

DÉCISION

En adéquation avec le compte administratif 2021, sous réserve de la régularité des opérations, le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion « budget annexe n°2 du service de l'assainissement » dressé, pour l'exercice 2021, par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
- **ADOpte** ainsi le compte de gestion 2021 du « budget annexe n°2 du service de l'assainissement ».

2.2 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL « GESTION GENERALE »

Généralités

Le compte administratif de l'année N doit être adopté avant le 30 juin de l'année N+1, et être transmis au représentant de l'Etat dans le département au plus tard 15 jours après le délai limité fixé pour son adoption.

Le comité syndical doit donc se prononcer sur les comptes administratifs 2021 de ses **trois budgets**, à savoir ceux du :

- Budget principal « gestion générale » (comptabilité M 14),
- Budget annexe n°1 « service de l'eau » (comptabilité M 49),
- Budget annexe n°2 « service de l'assainissement » (comptabilité M 49).

Pour avoir une vision plus détaillée des dépenses, des recettes et des résultats, la présentation, tant pour les commissions consultatives que pour le comité syndical, se décompose en **cinq sous-budgets analytiques**, à savoir ceux du :

- budget principal « gestion générale »,
- sous-budget « service de l'eau - AEP distribution »,
- sous-budget « service de l'eau - AEP production »,
- sous-budget « service de l'assainissement collectif »,
- sous-budget « service de l'assainissement non collectif ».

Compte administratif consolidé

Comme pour les exercices précédents, à titre purement indicatif, il est présenté en séance un **compte administratif 2021 « consolidé »** obtenu en procédant à une double opération consistant, d'une part, en l'addition des seuls mouvements réels des trois budgets tant en fonctionnement qu'en investissement et, d'autre part, en la soustraction des mouvements internes que sont les contributions de deux budgets annexes au budget principal et les opérations d'ordre. Ce compte administratif consolidé 2021 fait ainsi apparaître un excédent de clôture de 2 521 815.65 €, à comparer à l'excédent de 8 786 127.35 € en 2020.

Les principaux points singuliers de l'exercice 2021 ont été détaillés au cours des commissions consultatives du 13 avril 2022 au moyen de tableaux et graphiques. Ils sont explicités en cours de séance.

Compte administratif 2021 du budget principal « gestion générale »

Ce compte administratif 2021 fait apparaître un **résultat de clôture déficitaire de - 310 568.01 €**. Ce déficit 2021 provient de la section d'investissement (report du déficit 2020, remboursement des emprunts, achats divers pour notamment installation panneaux photovoltaïques, téléphonie, et divers petits matériels informatiques et mobiliers). La section de fonctionnement s'équilibre, par nature, en dépenses et en recettes à hauteur d'environ 4 268 315.82 €, contre 4 018 458.22 € en 2020. Les recettes principales de ce budget proviennent essentiellement des participations des deux budgets annexes, tels que prévus par délibération du bureau syndical en date du 12 mai 2021 précisant la nouvelle répartition analytique.

Les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à 14 260.34 € pour les dépenses et 11 964.41 € en recettes.

En fonctionnement :

Les recettes s'élèvent à 4 269 315.82 € en raison de la contribution des budgets annexes de 4 194 199.15 €, contre 3 922 569.60 € en 2020. S'ajoutent principalement :

- Les atténuations de charges pour 33 936.42 €, contre 54 173.34 € en 2020 ;
- Les autres produits de gestion courante pour 29 619.29 €, contre 29 700.76 € en 2020 ;
- Les produits exceptionnels pour 10 840.92 €, contre 9 854.52 € en 2020 ;

Les dépenses s'élèvent à 4 269 315.82 € contre 4 018 458.22 € en 2020 (+ 6.24 %), et se décomposent ainsi pour les principales :

- Les charges à caractère général pour 193 901.93 €, contre 158 833.35 € en 2020 (22.08 %) ;
- Les charges de personnel et frais assimilés pour 3 760 035.53 €, contre 3 550 103.18 € en 2020 (+ 5.91 %), avec une hausse liée à l'évolution de la carrière des agents et au recrutement du personnel des régies d'exploitation ;
- Les autres charges de gestion courante pour 67 489.60 €, contre 69 105.29 € en 2020 (- 2.34 %) ;
- Les frais financiers pour 28 863.35 €, contre 31 067.06 € en 2020 (- 7.09 %) ;
- Les opérations d'ordre (amortissement bâtiments) pour 219 025.41 €, contre 209 349.34 € en 2020 (+ 4.62 %).

Cette section est retracée dans les tableaux suivants :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	30 000,00	33 936,42	0,00	0,00	-3 936,42
70	Produits services, domaine et ventes div	4 587 000,00	4 194 199,15	0,00	0,00	392 800,85
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	37 000,00	29 619,29	0,00	0,00	7 380,71
Total des recettes de gestion courante		4 654 000,00	4 257 754,86	0,00	0,00	396 245,14
76	Produits financiers	0,00	0,04	0,00	0,00	-0,04
77	Produits exceptionnels	0,00	10 840,92	0,00	0,00	-10 840,92
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 654 000,00	4 268 595,82	0,00	0,00	385 404,18
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 000,00	720,00			280,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 000,00	720,00			280,00
TOTAL		4 655 000,00	4 269 315,82	0,00	0,00	385 684,18
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	198 000,00	193 901,93	0,00	0,00	4 098,07
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 762 000,00	3 760 035,53	0,00	0,00	1 964,47
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	75 000,00	67 489,60	0,00	0,00	7 510,40
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 035 000,00	4 021 427,06	0,00	0,00	13 572,94
66	Charges financières	42 000,00	27 546,52	1 316,83	0,00	13 136,65
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	208 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 285 000,00	4 048 973,58	1 316,83	0,00	234 709,59
023	Virement à la section d'investissement (2)	130 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	240 000,00	219 025,41			20 974,59
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		370 000,00	219 025,41			150 974,59
TOTAL		4 655 000,00	4 267 998,99	1 316,83	0,00	385 684,18
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

En investissement :

Les recettes atteignent la somme de 230 986,41 € contre 209 349,34 € en 2020 (+ 10,34 %). Elles se décomposent, pour les principales, en :

- Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA) pour 11 961 € ;

➤ Opérations d'ordre (amortissement bâtiments) pour 219 025.41 €, contre 209 349.34 € en 2020 (+ 4.62 %).

Les dépenses atteignent 226 501.70 €, contre 187 545.57 € en 2020 (+ 20.53 %). Elles se décomposent, pour les principales, en :

- Immobilisations corporelles pour 92 612.86 €, contre 56 358.97 € en 2020 (+ 64.33 %) avec un reste à réaliser de 13 097.32 € ;
- Immobilisations incorporelles pour 4 290.25 €, contre 1 163.02 € en 2020 (+ 268.89 %) avec un reste à réaliser de 1 163.02 € ;
- Remboursement du capital des emprunts pour 128 878.59 €, contre 126 709.98 € en 2020 (+ 1.71 %).

Cette section est retracée dans les tableaux suivants :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	417 133,39	0,00	0,00	417 133,39
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		417 133,39	0,00	0,00	417 133,39
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	64 107,63	11 961,00	11 964,41	40 182,22
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent ⁿ invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		64 107,63	11 961,00	11 964,41	40 182,22
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		481 241,02	11 961,00	11 964,41	457 315,61
021	Virement de la sect ⁿ de fonctionnement (1)	130 000,00			
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (1)	240 000,00	219 025,41		20 974,59
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		370 000,00	219 025,41		150 974,59
TOTAL		851 241,02	230 986,41	11 964,41	608 290,20
Pour information		(2) 0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 111,04	4 290,25	1 163,02	6 657,77
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	374 677,26	92 612,86	13 097,32	268 967,08
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	386 788,30	96 903,11	14 260,34	275 624,85
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	130 000,00	128 878,59	0,00	1 121,41
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	18 400,00			
	Total des dépenses financières	148 400,00	128 878,59	0,00	19 521,41
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	535 188,30	225 781,70	14 260,34	295 146,26
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	1 000,00	720,00		280,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 000,00	720,00		280,00
	TOTAL	536 188,30	226 501,70	14 260,34	295 426,26
	Pour information	(2) style="text-align: right;">315 052,72			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

Les commissions des finances et des travaux ont été saisies du présent projet de compte administratif 2021 le 13 avril 2022.

DISCUSSION

M. SUSZWALAK présente les principales généralités concernant les 3 budgets :

- augmentation des investissements réalisés,
- faibles subventions perçues,
- de ce fait, les résultats consolidés sont en baisse, ce qui pèse sur l'autofinancement et contraint à l'emprunt dès 2022,
- importants restes à réaliser.

M. SUSZWALAK présente de nouveaux graphiques des dépenses du SEBA par grandes catégories, apportant plus de lisibilité. Dans le même esprit, les décisions du président sont maintenant présentées par familles de fournitures et de services.

DÉCISION

Le comité syndical, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de compte administratif 2021 du « budget général » tel que présenté, conforme aux écritures du compte de gestion 2021 tenu par le comptable public.

2.3 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »

Le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de clôture d'exploitation de 5 702 493.76€ (contre un excédent de 8 847 320.69 € en 2020), résultant du solde de dépenses de 10 597 166.62 € et des recettes de 16 299 660.38 €, ainsi qu'un déficit de clôture d'investissement de 2 326 004,84 € (contre un déficit de 833 657,42 € en 2020), correspondant à la différence entre 7 908 094.21 € de dépenses et 5 582 089.37 € de recettes.

En exploitation :

Les recettes de l'exercice, hors excédent antérieur, s'élèvent à 10 030 853.50 €, contre 9 750 923.35 € en 2020 (+2.87 %), et se répartissent principalement ainsi :

- Ventes de produits (vente d'eau aux abonnés) : 8 037 409.24 €, contre 8 057 449.43 € en 2020 (- 0.25 %) ;
- Subventions d'exploitation (participations des collectivités souscriptrices) : 1 095 276,90 €, inchangé par rapport à 2020 ;
- Autres produits de gestion courante : 395 518.10 €, contre 66 639.88 € en 2020 (+ 493.52 %), augmentation due aux transferts de charges « assainissement collectif » et 22 200 € « assainissement non collectif » suite aux deux délibérations du bureau syndical du 12/05/2021 relatives aux clefs de répartition des charges générales, et aux clefs de répartition des charges communes d'exploitation des régies ;
- Produits exceptionnels : 15 595.31 € contre 35 742.98 € en 2020 (- 56.37 %) (vente terrains, reversement énergie réservée, reversement par l'Etat de taxes sur électricité, participations de collectivités pour des formations) ;
- Opérations d'ordre de transfert entre sections de 487 012.33 € (amortissements des subventions), contre 495 770.10 € en 2020.

Les dépenses s'élèvent à 10 597 166.62 €, contre 9 031 886.50 € en 2020 (+ 17.33 %) et se répartissent principalement comme suit :

- Charges à caractère général : 3 263 858.67 €, contre 3 600 851.60 € en 2020 (- 9.36 %) correspondant notamment aux dépenses courantes de la régie mais aussi aux servitudes, brigade verte, divers autres honoraires, frais de publicités... ;
- Charges de personnel et frais assimilés : 2 483 487.11 €, contre 2 157 055.83 € en 2020 (+ 15.13 %) correspondant à la participation au budget général ;
- Autres charges de gestion courante : 1 129 242.39 €, contre 1 033 858.60 € en 2020 (+ 9.23 %) : cela correspond, d'une part, à la participation au budget général et, d'autre part, à la participation du SEBA distribution au financement des travaux de Pont de Veyrières (opération d'ordre, sans impact financier) ;
- Charges financières : 381 534.05 €, contre 414 303.88 € en 2020 (- 7.91 %) ;
- Dotations aux amortissements : 1 830 910.01€, contre 1 822 154.07 € en 2020 (+ 0.48 %).

Cette section est retracée dans les tableaux suivants :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 146 000,00	4 914 909,24	3 122 500,00	0,00	1 108 590,76
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	1 095 000,00	1 095 276,90	0,00	0,00	-276,90
75	Autres produits de gestion courante	253 000,00	395 518,10	0,00	0,00	-142 518,10
Total des recettes de gestion courante		10 494 000,00	6 405 704,24	3 122 500,00	0,00	965 795,76
76	Produits financiers	0,00	41,62	0,00	0,00	-41,62
77	Produits exceptionnels	1 301 658,00	15 595,31	0,00	0,00	1 286 062,69
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		11 795 658,00	6 421 341,17	3 122 500,00	0,00	2 251 816,83
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	670 000,00	487 012,33			182 987,67
043	Opérat* ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		670 000,00	487 012,33			182 987,67
TOTAL		12 465 658,00	6 908 353,50	3 122 500,00	0,00	2 434 804,50
Pour information		6 268 806,88				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 646 600,00	1 760 254,43	1 503 604,24	0,00	382 741,33
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 484 015,00	2 483 487,11	0,00	0,00	527,89
014	Atténuations de produits	734 000,00	731 098,00	0,00	0,00	2 902,00
65	Autres charges de gestion courante	1 359 773,00	1 129 242,39	0,00	0,00	230 530,61
Total des dépenses de gestion courante		8 224 388,00	6 104 081,93	1 503 604,24	0,00	616 701,83
66	Charges financières	399 600,00	378 674,54	2 859,51	0,00	18 065,95
67	Charges exceptionnelles	3 343 476,88	27 036,39	0,00	0,00	3 316 440,49
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	750 000,00	750 000,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		12 717 464,88	7 259 792,86	1 506 463,75	0,00	3 951 208,27
023	Virement à la section d'investissement (4)	3 922 000,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	2 095 000,00	1 830 910,01			264 089,99
043	Opérat* ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		6 017 000,00	1 830 910,01			4 186 089,99
TOTAL		18 734 464,88	9 090 702,87	1 506 463,75	0,00	8 137 298,26
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

En investissement :

Les recettes de l'exercice, hors excédent antérieur, s'élèvent à 5 582 089.37 €, contre 4 889 100.29 € en 2020 (+ 14.17 %) et se décomposent ainsi :

- Des subventions d'investissement : 1 081 443.61 € contre 895 313.89 € en 2020 (+ 20.79 %), avec un reste à réaliser de 1 080 038.98 € ;
- Des dotations, fonds divers et réserves pour 2 578 513.81 € correspondant à une partie d'affectation de résultat 2020 ;

- Des opérations d'ordre liées à un transfert entre sections : 1 922 131.95 € contre 1 833 133.01 € en 2020 (+ 4.86 %).

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 7 908 094.21 €, contre 5 063 018.10 € en 2020 (+ 56.19 %) et se décomposent ainsi :

- Des opérations d'équipement (acquisitions et travaux) : 6 286 058.86 €, contre 3 850 870.41 € en 2020 (+ 63.24 %), avec un reste à réaliser de 5 220 304.78 € ;
- Du remboursement du capital des emprunts : 711 546.98 €, contre 688 070.58 € en 2020 (+ 3.41 %) ;
- Des opérations pour comptes de tiers : 332 254.10 €, contre 17 328.07 € en 2020 (+ 1 817.43 %) ;
- Des opérations d'ordre liées à un transfert entre sections s'élevant à 578 234.27 €, contre 506 749.04 € en 2020 (+ 14.11 %) correspondant aux amortissements des subventions.

Cette section est retracée dans les tableaux suivants :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	1 994 354,52	1 081 443,61	1 080 038,98	-167 128,07
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	5 038 287,29	0,00	0,00	5 038 287,29
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		7 032 641,81	1 081 443,61	1 080 038,98	4 871 159,22
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	2 578 513,81	2 578 513,81	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 578 513,81	2 578 513,81	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	381 551,52	0,00	381 551,52	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		9 992 707,14	3 659 957,42	1 461 590,50	4 871 159,22
021	Virement de la section d'exploitation (2)	3 922 000,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	2 095 000,00	1 830 910,01		264 089,99
041	Opérations patrimoniales (2)	230 000,00	91 221,94		138 778,06
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 247 000,00	1 922 131,95		4 324 868,05
TOTAL		16 239 707,14	5 582 089,37	1 461 590,50	9 196 027,27
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	29 294,08	17 162,95	4 294,08	7 837,05
21	Immobilisations corporelles	796 229,54	309 202,55	464 585,51	22 441,48
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	230 000,00	0,00	0,00	230 000,00
	Total des opérations d'équipement	12 334 302,65	5 959 693,36	4 751 425,19	1 623 184,10
	Total des dépenses d'équipement	13 389 826,27	6 286 058,86	5 220 304,78	1 883 462,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	722 000,00	711 546,98	0,00	10 453,02
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	752 000,00	711 546,98	0,00	40 453,02
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	364 223,45	332 254,10	31 969,35	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	14 506 049,72	7 329 859,94	5 252 274,13	1 923 915,65
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	670 000,00	487 012,33		182 987,67
041	Opérations patrimoniales (2)	230 000,00	91 221,94		138 778,06
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	900 000,00	578 234,27		321 765,73
	TOTAL	15 406 049,72	7 908 094,21	5 252 274,13	2 245 681,38
	Pour information	833 657,42			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

Un état par opérations d'équipement montrant le niveau de réalisation des différentes opérations prévues au budget primitif 2021 et aux décisions modificatives 2021 est retracé dans le tableau suivant :

BUDGET AEP DISTRIBUTION

		Crédits ouverts 2021	Mandats émis 2021	Taux de réalisation	Restes à réaliser au 31/12/2021 (HT)	Pour mémoire BUDGET 2022 (HT)
chapitre 20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	29 294,08 €	1 050,00 €	3,58%	4 294,08 €	20 000,00 €
chapitre 21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	796 229,54 €	294 678,98 €	37,01%	464 585,51 €	1272 000,00 €
chapitre 23	Immobilisations en cours (hors opérations)	150 000,00 €				
SOUS TOTAL 1 "Immob° corporelles et incorporelles"		975 523,62 €	295 728,98 €	30,31%	468 879,59 €	1292 000,00 €
Opération 101	Etudes - schémas directeurs	186 886,00 €	100 798,76 €	53,94%	65 597,50 €	30 000,00 €
Opération 102	Travaux neufs	2 700 731,61 €	620 782,96 €	22,99%	1 672 592,50 €	1630 000,00 €
Opération 103	Extension réseau pour développement urbanistique	872 477,89 €	176 961,73 €	20,28%	582 356,10 €	600 000,00 €
Opération 104	Travaux divers	1 327 351,81 €	568 367,80 €	42,82%	402 987,73 €	1350 000,00 €
Opération 105	Réfection génie civil	97 967,68 €	84 854,26 €	86,61%	100 000,00 €	100 000,00 €
Opération 106	Renouvellement de réseaux	3 830 454,04 €	3 166 428,94 €	82,66%	766 485,06 €	3 950 000,00 €
Opération 108	Extension réseaux habitat existant	10 000,00 €				10 000,00 €
Opération 109	Acquisition compteurs	502 349,34 €	367 738,82 €	73,20%	169 200,11 €	550 000,00 €
Opération 110	Travaux préalables à des Op.de Tiers Publics	1 104 316,21 €	331 092,71 €	29,98%	611 174,66 €	750 000,00 €
Opération 111	Périm protection captages	510 777,13 €	181 835,80 €	35,60%	1480 000,00 €	1480 000,00 €
SOUS TOTAL 2 "Opérations d'investissement"		11 143 311,71 €	5 598 861,78 €	50,24%	4 270 393,66 €	10 450 000,00 €
TOTAL (SOUS TOTAL 1 + 2)		12 118 835,33 €	5 894 590,76 €	48,64%	4 739 273,25 €	11742 000,00 €

BUDGET AEP PRODUCTION

		Crédits ouverts 2021	Mandats émis 2021	Taux de réalisation	Restes à réaliser au 31/12/2021 (HT)	Pour mémoire BUDGET 2022 (HT)
chapitre 20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)					
chapitre 21	Immobilisations corporelles (hors opérations)					
chapitre 23	Immobilisations en cours (hors opérations)	80 000,00 €				
SOUS TOTAL 1 "Immob° corporelles et incorporelles"		80 000,00 €				
Opération 301	Etudes - schémas directeurs	29 793,50 €	8 137,00 €	27,31%	11 356,50 €	50 000,00 €
Opération 302	Travaux neufs	1 005 928,85 €	319 103,78 €	31,72%	409 165,68 €	425 000,00 €
Opération 303	Extension réseau pour développement urbanistique	10 000,00 €				
Opération 304	Travaux divers	145 268,59 €	33 590,80 €	23,12%	60 509,35 €	225 000,00 €
SOUS TOTAL 2 "Opérations d'investissement"		1 190 990,94 €	360 831,58 €	30,30%	481 031,53 €	700 000,00 €
chapitre 4581	Opérations pour le compte de tiers	364 223,45 €	332 254,10 €	91,22%	31 969,35 €	
SOUS TOTAL 3 "Opérations pour le compte de tiers"		364 223,45 €	332 254,10 €		31 969,35 €	
TOTAL (SOUS TOTAL 1 + 2 + 3)		1 635 214,39 €	693 085,68 €	42,39%	513 000,88 €	700 000,00 €
TOTAL GENERAL (DISTRIBUTION ET PRODUCTION)		13 754 049,72 €	6 587 676,44 €	47,90%	5 252 274,13 €	12 442 000,00 €

Les commissions des finances et des travaux ont été saisies du présent projet de compte administratif 2021 le 13 avril 2022.

DÉCISION

Le comité syndical, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de compte administratif 2021 du « budget annexe n°1 du service de l'eau potable » tel que présenté, conforme aux écritures du compte de gestion 2021 tenu par le comptable public.

2.4 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de clôture d'exploitation de 1 151 549.91 €, contre un excédent de 910 605.02 € en 2020, résultant du solde de dépenses de 4 289 242.49 € et de recettes de 5 440 792.40 €, ainsi qu'un déficit de clôture d'investissement de 1 029 201.62 €, contre un excédent de 176 911.78 € en 2020, correspondant à la différence entre 2 623 629.22 € de dépenses et 1 594 427.60 € de recettes.

En exploitation :

Les recettes s'élèvent, hors excédent antérieur, à 4 696 297.69 € contre 4 101 552.89 € en 2020 (+ 14.50 %) et se répartissent principalement comme suit :

- Ventes de produits : 4 047 904.42 €, contre 3 430 954.69 € en 2020 (+ 17.68 %) - augmentation des tarifs en année pleine - ;
- Subventions d'exploitation pour 53 263.70 €, contre 75 226.85 € en 2020 (- 29.20 %) : primes pour épuration qui diminuent d'année en année ;
- Autres produits de gestion courante pour 23 331.75 €, contre 51 371.85 € en 2020 (- 54.58 %) : correspondant aux primes « animation », aux rémunérations des exploitants du service d'assainissement chargés de percevoir les redevances pour modernisation des réseaux de collecte, et à la participation de la commune de Prades (station d'épuration intercommunale) ;

- Produits exceptionnels pour 2 531.90 €, contre 27 030.97 € en 2020 (- 90.63 %) : correspondant aux pénalités de retard sur marchés et remboursement des factures d'eau ;
- Des opérations d'ordre liées à un transfert entre sections (reprise des subventions) de 569 265.92 €, contre 516 968.53 € en 2020 (+ 10.12 %).

Les dépenses s'élèvent à 4 289 242.49 €, contre 4 095 576.35 € en 2020 (+ 4.73 %) et se répartissent comme suit :

- Des charges à caractère général : 1 236 968.26 €, contre 1 253 810.26 € en 2020 (- 1.34 %) ;
- Des charges de personnel et frais assimilés : 1 159 205.40 €, contre 1 300 743.29 € en 2020 (- 10.88 %) correspondant à la participation au budget général ;
- Les atténuations de produits sur redevances « pollution » et « modernisation » : 200 000 € (changement d'article comptable) ;
- Des autres charges de gestion courante : 180 273.68 €, contre 192 581.02 € en 2020 (- 6.39 %) correspondant également à la participation au budget général ;
- Des charges financières : 219 953.55 €, contre 233 059.58 € en 2020 (- 5.62 %) ;
- Des charges exceptionnelles : 3 591.01 €, contre 17 406.64 € en 2020 (- 79.37 %) ;
- Des dotations aux amortissements : 1 039 250.59 €, contre 1 097 975.56 € en 2020 (- 5.35 %).

Cette section est retracée dans les tableaux suivants :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 175 700,00	2 895 614,91	1 152 289,51	0,00	-872 204,42
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	115 000,00	-16 736,30	70 000,00	0,00	61 736,30
75	Autres produits de gestion courante	64 000,00	23 331,75	0,00	0,00	40 668,25
Total des recettes de gestion courante		3 354 700,00	2 902 210,36	1 222 289,51	0,00	-769 799,87
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 373 671,61	2 531,90	0,00	0,00	2 371 139,71
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		5 728 371,61	2 904 742,26	1 222 289,51	0,00	1 601 339,84
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	750 000,00	569 265,92			180 734,08
043	Opérat* ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		750 000,00	569 265,92			180 734,08
TOTAL		6 478 371,61	3 474 008,18	1 222 289,51	0,00	1 782 073,92
Pour information		744 494,71				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 237 300,00	1 174 368,26	62 600,00	0,00	331,74
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 159 585,00	1 159 205,40	0,00	0,00	379,60
014	Atténuations de produits	200 000,00	178 600,00	21 400,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	434 728,00	180 273,68	0,00	0,00	254 454,32
Total des dépenses de gestion courante		3 031 613,00	2 692 447,34	84 000,00	0,00	255 165,66
66	Charges financières	220 000,00	197 810,10	22 143,45	0,00	46,45
67	Charges exceptionnelles	851 253,32	3 591,01	0,00	0,00	847 662,31
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	250 000,00	250 000,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 352 866,32	3 143 848,45	106 143,45	0,00	1 102 874,42
023	Virement à la section d'investissement (4)	1 715 000,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 155 000,00	1 039 250,59			115 749,41
043	Opérat* ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 870 000,00	1 039 250,59			1 830 749,41
TOTAL		7 222 866,32	4 183 099,04	106 143,45	0,00	2 933 623,83
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

En investissement :

Les recettes s'élèvent, hors excédent antérieur, à 1 594 427.60 €, contre 1 468 649.69 € (comprenant une affectation en réserves de 166 110.31 €) en 2020 (+ 8.56 %) et se décomposent comme suit :

- Des subventions d'investissement : 325 040.75 €, contre 185 546.18 € en 2020 (+ 75.18 %), avec des restes à réaliser de 760 100.69 € ;
- Des réserves : 166 110.31 € (néant en 2020) ;
- Des opérations pour le compte de tiers au SPANC : 52 164.10 €, contre 99 300 € en 2020 (- 47.47 %), avec des restes à réaliser de 91 800 € ;
- Des opérations d'ordre liées à un transfert entre sections (amortissements des immobilisations de l'exercice) et opérations patrimoniales de 1 051 112.44 €, contre 1 148 395.51 € en 2020 (- 8.47 %).

Les dépenses s'élèvent à 2 623 629.22 €, contre 3 061 353.00 € en 2020 (- 14.30 %), réparties comme suit :

- Des opérations d'équipement (acquisitions et travaux) : 1 602 921.79 €, contre 1 835 607.46 € en 2020 (- 12.68 %), avec des restes à réaliser de 1 987 594.31 € ;
- Du remboursement du capital des emprunts : 411 779.66 €, contre 435 537.18 € en 2020 (-5.45 %) ;
- Des opérations pour le compte de tiers pour 27 800 €, contre 99 883.88 € en 2020 (- 72.17 %), avec des restes à réaliser de 69 300 € ;
- Des opérations d'ordre liées à un transfert entre sections (reprise des subventions) et opérations patrimoniales : 581 127.77 €, contre 567 388.48 € en 2020 (+ 2.42 %).

Cette section est retracée dans les tableaux suivants :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	1 029 022,76	325 040,75	760 100,69	-56 118,68
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 360 675,54	0,00	0,00	2 360 675,54
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 389 698,30	325 040,75	760 100,69	2 304 556,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	166 110,31	166 110,31	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		166 110,31	166 110,31	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	178 100,00	52 164,10	91 800,00	34 135,90
Total des recettes réelles d'investissement		3 733 908,61	543 315,16	851 900,69	2 338 692,76
021	Virement de la section d'exploitation (2)	1 715 000,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	1 155 000,00	1 039 250,59		115 749,41
041	Opérations patrimoniales (2)	150 000,00	11 861,85		138 138,15
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 020 000,00	1 051 112,44		1 968 887,56
TOTAL		6 753 908,61	1 594 427,60	851 900,69	4 307 580,32
Pour information		176 911,78			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00	8 546,13	0,00	16 453,87
21	Immobilisations corporelles	736 551,84	210 946,28	216 507,59	309 097,97
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
Total des opérations d'équipement		4 331 322,93	1 383 429,38	1 771 086,72	1 176 806,83
Total des dépenses d'équipement		5 242 874,77	1 602 921,79	1 987 594,31	1 652 358,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	415 000,00	411 779,66	0,00	3 220,34
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	199 600,00			
Total des dépenses financières		644 600,00	411 779,66	0,00	232 820,34
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	143 345,62	27 800,00	69 300,00	46 245,62
Total des dépenses réelles d'investissement		6 030 820,39	2 042 501,45	2 056 894,31	1 931 424,63
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	750 000,00	569 265,92		180 734,08
041	Opérations patrimoniales (2)	150 000,00	11 861,85		138 138,15
Total des dépenses d'ordre d'investissement		900 000,00	581 127,77		318 872,23
TOTAL		6 930 820,39	2 623 629,22	2 056 894,31	2 250 296,86
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

Un état par opérations d'équipement montrant le niveau de réalisation des différentes opérations prévues au budget primitif 2021 et aux décisions modificatives 2021 est retracé dans le tableau suivant :

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

		Crédits ouverts 2021	Mandats émis 2021	Taux de réalisation	Restes à réaliser au 31/12/2021 (HT)	Pour mémoire BUDGET 2022 (HT)
chapitre 20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	25 000,00 €	8 546,13 €	34,18%		7 000,00 €
chapitre 21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	736 551,84 €	210 946,28 €	28,64%	216 507,59 €	322 000,00 €
chapitre 23	Immobilisations en cours (hors opérations)	150 000,00 €				150 000,00 €
SOUS TOTAL 1 "Immob° corporelles et incorporelles"		911 551,84 €	219 492,41 €	24,08%	216 507,59 €	479 000,00 €
Opération 201	Etudes - schémas directeurs	249 169,77 €	72 002,57 €	28,90%	46 364,47 €	260 000,00 €
Opération 202	Travaux neufs	2 023 336,73 €	670 989,85 €	33,16%	868 642,83 €	1 010 000,00 €
Opération 203	Extension réseau pour développement urbanistique	410 598,11 €	91 247,14 €	22,22%	230 611,19 €	150 000,00 €
Opération 204	Travaux divers	370 500,20 €	135 179,53 €	36,49%	134 450,58 €	300 000,00 €
Opération 205	Réfection génie civil	10 000,00 €				50 000,00 €
Opération 206	Renouvellement de réseaux	393 296,55 €	156 146,52 €	39,70%	94 041,60 €	710 000,00 €
Opération 209	Travaux préalables à des Op° de tiers publics	874 421,57 €	257 863,77 €	29,49%	396 976,05 €	350 000,00 €
Opération 210	Travaux et études sous mandat					
SOUS TOTAL 2 "Opérations d'investissement"		4 331 322,93 €	1 383 429,38 €	31,94%	1 771 086,72 €	2 830 000,00 €
chapitre 4581	Opérations pour compte de tiers					
SOUS TOTAL 3 "Opérations pour compte de tiers"						
TOTAL GENERAL (SOUS TOTAL 1 + 2 + 3)		5 242 874,77 €	1 602 921,79 €	30,57%	1 987 594,31 €	3 309 000,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

		Crédits ouverts 2021	Mandats émis 2021	Taux de réalisation	Restes à réaliser au 31/12/2021 (HT)	Pour mémoire BUDGET 2022 (HT)
chapitre 20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)					
chapitre 21	Immobilisations corporelles (hors opérations)					
chapitre 23	Immobilisations en cours (hors opérations)					
SOUS TOTAL 1 "Immob° corporelles et incorporelles"						
chapitre 4581	Opérations pour compte de tiers	143 345,62 €	27 800,00 €	19,39%	69 300,00 €	29 000,00 €
SOUS TOTAL 2 "Opérations pour compte de tiers"		143 345,62 €	27 800,00 €	19,39%	69 300,00 €	29 000,00 €
TOTAL (SOUS TOTAL 1 + SOUS TOTAL 2)		143 345,62 €	27 800,00 €	19,39%	69 300,00 €	29 000,00 €
TOTAL GENERAL (AC et ANC)		5 386 220,39 €	1 630 721,79 €	30,28%	2 056 894,31 €	3 338 000,00 €

Les commissions des finances et des travaux ont été saisies du présent projet de compte administratif 2021 le 13 avril 2022.

DÉCISION

Le comité syndical, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de compte administratif 2021 du « budget annexe n°2 du service de l'assainissement » tel que présenté, conforme aux écritures du compte de gestion 2021 tenu par le comptable public.

2.5 AFFECTATION DES RESULTATS 2021

• BUDGET PRINCIPAL « GESTION GENERALE »

Après l'adoption du compte administratif 2021 du budget gestion générale, le président propose d'affecter les résultats 2021 selon le tableau ci-après :

Budget Principal Gestion Générale

Affectation des résultats du Compte Administratif 2021

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	315 052,72 €	0,00 €	315 052,72 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	4 269 315,82 €	4 269 315,82 €	226 501,70 €	230 986,41 €	4 495 817,52 €	4 500 302,23 €
TOTAUX	4 269 315,82 €	4 269 315,82 €	541 554,42 €	230 986,41 €	4 810 870,24 €	4 500 302,23 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	310 568,01 €	0,00 €	310 568,01 €	0,00 €

Restes à réaliser **14 260,34 €** **11 964,41 €**

Besoin total de financement **312 863,94 €**

Excédent total de financement **0,00 €**

0,00 € au Compte "1068 Autofinancement"

0,00 € au Compte "002 Excédent de fonctionnement reporté"

Les commissions des finances et des travaux ont été saisies du présent projet d'affectation des résultats du compte administratif 2021 le 13 avril 2022.

DÉCISION

Le comité syndical, à l'unanimité, **APPROUVE** l'affectation des résultats du compte administratif 2021 du budget « gestion générale » telle que présentée ci-dessus.

• BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »

Après l'adoption du compte administratif 2021 du service eau potable, le président propose d'affecter les résultats 2021 selon le tableau ci-après :

Budget Annexe n°1 - Alimentation en Eau Potable

Affectation des résultats du Compte Administratif 2021

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	0,00 €	6 268 806,88 €	833 657,42 €	0,00 €	833 657,42 €	6 268 806,88 €
Opérations de l'exercice	10 597 166,62 €	10 030 853,50 €	7 908 094,21 €	5 582 089,37 €	18 505 260,83 €	15 612 942,87 €
TOTAUX	10 597 166,62 €	16 299 660,38 €	8 741 751,63 €	5 582 089,37 €	19 338 918,25 €	21 881 749,75 €
Résultats de clôture	0,00 €	5 702 493,76 €	3 159 662,26 €	0,00 €	0,00 €	2 542 831,50 €

Restes à réaliser	5 252 274,13 €	1 461 590,50 €
Besoin total de financement	6 950 345,89 €	
Excédent total de financement	0,00 €	
	5 702 493,76 €	au Compte "1068 Autofinancement"
	0,00 €	au Compte "002 Excédent de fonctionnement reporté"

Les commissions des finances et des travaux ont été saisies du présent projet d'affectation des résultats du compte administratif 2021 le 13 avril 2022.

DÉCISION

Le comité syndical, à l'unanimité, **APPROUVE** l'affectation des résultats du compte administratif 2021 du budget annexe n°1 « alimentation en eau potable » telle que présentée ci-dessus.

- **BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »**

Après l'adoption du compte administratif 2021 du service assainissement, le président propose d'affecter les résultats 2021 selon le tableau ci-après :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	0,00 €	744 494,71 €	0,00 €	176 911,78 €	0,00 €	921 406,49 €
Opérations de l'exercice	4 289 242,49 €	4 696 297,69 €	2 623 629,22 €	1 594 427,60 €	6 912 871,71 €	6 290 725,29 €
TOTAUX	4 289 242,49 €	5 440 792,40 €	2 623 629,22 €	1 771 339,38 €	6 912 871,71 €	7 212 131,78 €
Résultats de clôture	0,00 €	1 151 549,91 €	852 289,84 €	0,00 €	0,00 €	299 260,07 €

Restes à réaliser	2 056 894,31 €	851 900,69 €
Besoin total de financement	2 057 283,46 €	
Excédent total de financement	0,00 €	
	1 151 549,91 €	au Compte "1068 Autofinancement"
	0,00 €	au Compte "002 Excédent de fonctionnement reporté"

Les commissions des finances et des travaux ont été saisies du présent projet d'affectation des résultats du compte administratif 2021 le 25 avril 2022.

DÉCISION

Le comité syndical, à l'unanimité, **APPROUVE** l'affectation des résultats du compte administratif 2021 du budget annexe n°2 « service assainissement » telle que présentée ci-dessus.

2.6 DECISION MODIFICATIVE N°1/2022 – BUDGET « GESTION GENERALE »

Cette décision modificative se présente comme suit :

En fonctionnement :

Les dépenses et recettes supplémentaires s'équilibrent à la somme de 20 000 € et viennent abonder les crédits inscrits au BP 2022 de 4 998 500 €.

Les recettes proviennent principalement du chapitre 70 « vente de produits fabriqués ... » pour 20 000 €.

Les dépenses comprennent essentiellement du chapitre 66 « charges financières » pour 20 000 €.

En investissement :

Les dépenses et recettes supplémentaires s'équilibrent à la somme de 327 124.28 € et viennent abonder les crédits inscrits au BP 2022 de 533 750 €.

Les recettes sont constituées par :

- Du FCTVA pour 11 964.41 € correspondant aux restes à réaliser ;
- Des emprunts pour 315 159.87 €.

Les dépenses sont composées :

- Du déficit d'investissement reporté de 312 863.94 € ;
- Des immobilisations corporelles pour 13 097.32 € correspondant aux restes à réaliser ;
- Des immobilisations incorporelles pour 1 163.02 € correspondant aux restes à réaliser.

L'ensemble des opérations est retracé dans les tableaux suivants :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	4 940 500,00	0,00	20 000,00	20 000,00	4 960 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	37 000,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00
Total des recettes de gestion courante		4 997 500,00	0,00	20 000,00	20 000,00	5 017 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 997 500,00	0,00	20 000,00	20 000,00	5 017 500,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	1 000,00		0,00	0,00	1 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 000,00		0,00	0,00	1 000,00
TOTAL		4 998 500,00	0,00	20 000,00	20 000,00	5 018 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 018 500,00
--	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	218 200,00	0,00	0,00	0,00	218 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 982 600,00	0,00	0,00	0,00	3 982 600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	71 600,00	0,00	0,00	0,00	71 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 272 400,00	0,00	0,00	0,00	4 272 400,00
66	Charges financières	39 800,00	0,00	20 000,00	20 000,00	59 800,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	321 300,00		0,00	0,00	321 300,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 633 500,00	0,00	20 000,00	20 000,00	4 653 500,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	135 000,00		0,00	0,00	135 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	230 000,00		0,00	0,00	230 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		365 000,00		0,00	0,00	365 000,00
TOTAL		4 998 500,00	0,00	20 000,00	20 000,00	5 018 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 018 500,00
--	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	111 501,00	0,00	315 159,87	315 159,87	426 660,87
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		111 501,00	0,00	315 159,87	315 159,87	426 660,87
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	57 249,00	11 964,41	0,00	0,00	69 213,41
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		57 249,00	11 964,41	0,00	0,00	69 213,41
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		168 750,00	11 964,41	315 159,87	315 159,87	495 874,28
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	135 000,00		0,00	0,00	135 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	230 000,00		0,00	0,00	230 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		365 000,00		0,00	0,00	365 000,00
TOTAL		533 750,00	11 964,41	315 159,87	315 159,87	860 874,28

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	860 874,28
---	-------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	1 163,02	0,00	0,00	11 163,02
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	360 000,00	13 097,32	0,00	0,00	373 097,32
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	370 000,00	14 260,34	0,00	0,00	384 260,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	135 000,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	27 750,00	0,00	0,00	0,00	27 750,00
	Total des dépenses financières	162 750,00	0,00	0,00	0,00	162 750,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	532 750,00	14 260,34	0,00	0,00	547 010,34
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
	TOTAL	533 750,00	14 260,34	0,00	0,00	548 010,34

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	312 863,94
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	860 874,28
---	-------------------

Les commissions des finances et des travaux ont été saisies du présent projet de décision modificative 1/2022 le 13 avril 2022.

DÉCISION

Le comité syndical, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n°1/2022 du « budget gestion générale » telle que présentée ci-dessus.

2.7 DECISION MODIFICATIVE N°1/2022 – BUDGET « EAU POTABLE »

Cette décision modificative n°1/2022 du budget annexe « n°1 – service eau potable » se présente comme suit :

En exploitation :

Les dépenses et recettes supplémentaires s'équilibrent à la somme de 100 000 € et viennent abonder les crédits inscrits au BP 2022 de 14 628 661 €.

Les recettes sont constituées par :

- Les redevances pour 100 000 €.

Les dépenses sont composées :

- de charges à caractère général pour une diminution de 502 600 € ;
- des autres charges de gestion courante pour 13 448 € ;
- des charges financières pour 25 000 € ;
- des charges exceptionnelles pour une diminution de 769 800 € ;
- d'un virement à la section d'investissement pour 1 333 952 €, correspondant à l'autofinancement.

En investissement :

Les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 8 008 078.39 € et viennent abonder les crédits inscrits au BP 2022 de 16 154 250 €.

Les recettes sont constituées par :

- des subventions pour 2 118 989.98 €, dont 1 080 038.98 € correspondant à des restes à réaliser ;
- une diminution de l'emprunt pour 1 528 908.87 € ;
- l'affectation des résultats en réserves pour 5 702 493.76 € ;
- une opération pour le compte de tiers pour 381 551.52 €, correspondant à des restes à réaliser (participation des collectivités adhérentes pour la régulation du réseau ossature) ;
- un virement de la section de fonctionnement pour 1 333 952 €, correspondant à l'autofinancement.

Les dépenses sont composées :

- des immobilisations incorporelles et corporelles pour 468 879.59 €, correspondant à des restes à réaliser ;
- d'opérations d'équipement (études, acquisitions et travaux) pour 4 347 567.19 €, dont 4 751 425.19 € correspondant à des restes à réaliser et une diminution du programme travaux de 403 858 € ;
- d'une opération pour le compte de tiers pour 31 969.35 €, correspondant à des restes à réaliser (dépenses afférentes à la régulation du réseau ossature) ;
- du déficit d'investissement reporté pour 3 159 662.26 €.

L'ensemble des opérations est retracé dans les tableaux suivants :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 306 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	9 406 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	1 115 000,00	0,00	0,00	0,00	1 115 000,00
75	Autres produits de gestion courante	801 675,00	0,00	0,00	0,00	801 675,00
Total des recettes de gestion des services		11 222 675,00	0,00	100 000,00	100 000,00	11 322 675,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 809 986,00	0,00	0,00	0,00	2 809 986,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		14 032 661,00	0,00	100 000,00	100 000,00	14 132 661,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	596 000,00		0,00	0,00	596 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		596 000,00		0,00	0,00	596 000,00
TOTAL		14 628 661,00	0,00	100 000,00	100 000,00	14 728 661,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES						14 728 661,00

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	5 102 400,00	0,00	-502 600,00	-502 600,00	4 599 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 855 349,00	0,00	0,00	0,00	2 855 349,00
014	Atténuations de produits	800 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 501 750,00	0,00	13 448,00	13 448,00	1 515 198,00
Total des dépenses de gestion des services		10 259 499,00	0,00	-489 152,00	-489 152,00	9 770 347,00
66	Charges financières	385 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	390 000,00
67	Charges exceptionnelles	824 800,00	0,00	-769 800,00	-769 800,00	55 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	375 000,00		0,00	0,00	375 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	47 362,00		0,00	0,00	47 362,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		11 871 661,00	0,00	-1 233 952,00	-1 233 952,00	10 637 709,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	750 000,00		1 333 952,00	1 333 952,00	2 083 952,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	2 007 000,00		0,00	0,00	2 007 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 757 000,00		1 333 952,00	1 333 952,00	4 090 952,00
TOTAL		14 628 661,00	0,00	100 000,00	100 000,00	14 728 661,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 728 661,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	1 896 500,00	1 080 038,98	1 038 951,00	1 038 951,00	4 015 489,98
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	10 000 750,00	0,00	-1 528 908,87	-1 528 908,87	8 471 841,13
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		11 897 250,00	1 080 038,98	-489 957,87	-489 957,87	12 487 331,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	5 702 493,76	5 702 493,76	5 702 493,76
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	5 702 493,76	5 702 493,76	5 702 493,76
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	381 551,52	0,00	0,00	381 551,52
Total des recettes réelles d'investissement		11 897 250,00	1 461 590,50	5 212 535,89	5 212 535,89	18 571 376,39
021	Virement de la section d'exploitation (4)	750 000,00		1 333 952,00	1 333 952,00	2 083 952,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	2 007 000,00		0,00	0,00	2 007 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 500 000,00		0,00	0,00	1 500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 257 000,00		1 333 952,00	1 333 952,00	5 590 952,00
TOTAL		16 154 250,00	1 461 590,50	6 546 487,89	6 546 487,89	24 162 328,39

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 162 328,39

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	4 294,08	0,00	0,00	24 294,08
21	Immobilisations corporelles	1 272 000,00	464 585,51	0,00	0,00	1 736 585,51
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	11 150 000,00	4 751 425,19	-403 858,00	-403 858,00	15 497 567,19
	Total des dépenses d'équipement	12 442 000,00	5 220 304,78	-403 858,00	-403 858,00	17 258 446,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	750 000,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	836 250,00	0,00	0,00	0,00	836 250,00
	Total des dépenses financières	1 616 250,00	0,00	0,00	0,00	1 616 250,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	31 969,35	0,00	0,00	31 969,35
	Total des dépenses réelles d'investissement	14 058 250,00	5 252 274,13	-403 858,00	-403 858,00	18 906 666,13
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	596 000,00	0,00	0,00	0,00	596 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 096 000,00	0,00	0,00	0,00	2 096 000,00
	TOTAL	16 154 250,00	5 252 274,13	-403 858,00	-403 858,00	21 002 666,13
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						3 159 662,26
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						24 162 328,39

Les commissions des finances et des travaux ont été saisies du présent projet de décision modificative 1/2022 le 13 avril 2022.

DISCUSSION

M. GRASSET demande où se trouve dans les tableaux l'emprunt réalisé en AEP.

Le président indique que, dans la DM, c'est une diminution de l'emprunt prévu au budget qui est indiquée, mais il demeure bien au budget (chapitre 16 en recettes d'investissement) un emprunt prévisionnel de 8 471 841 euros.

M. SUSZWALAK ajoute que l'expérience montre qu'au final on ne réalise au final qu'environ la moitié de l'emprunt prévu, parce que les recettes sont budgétées avec prudence et les charges maximisées. L'emprunt de 3 460 000 euros déjà réalisé pourrait donc se révéler suffisant (sous réserve de la réalité des dépenses 2022).

DÉCISION

Le comité syndical, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n°1/2022 du budget annexe « n°1 - service eau potable » telle que présentée ci-dessus.

2.8 DECISION MODIFICATIVE N°1/2022 – BUDGET « ASSAINISSEMENT »

La décision modificative n°1/2022 du budget annexe « n°2- service assainissement » se présente comme suit :

En exploitation :

Les dépenses et recettes supplémentaires s'équilibrent à la somme de 24 952 € et viennent abonder les crédits inscrits au BP 2022 de 5 394 525 €.

Les recettes sont constituées par :

- des produits exceptionnels pour 24 952 €.

Les dépenses sont composées :

- d'une diminution des charges à caractère général pour - 164 900 € ;
- des autres charges de gestion courante pour 6 552 € ;
- d'une diminution des charges exceptionnelles pour - 27 500 € ;
- du virement à la section d'investissement pour 210 800 €.

En investissement :

Les dépenses et recettes supplémentaires s'équilibrent à la somme de 1 545 158.91 € et viennent abonder les crédits inscrits au BP 2022 de 4 827 175 €.

Les recettes proviennent essentiellement :

- de subventions pour 928 909.69 €, dont 760 100.69 € correspondant à des restes à réaliser ;
- d'une réserve d'autofinancement pour 1 151 549.91 € ;
- des opérations pour compte de tiers pour 105 800 €, correspondant à des restes à réaliser au titre des subventions Agence de l'Eau pour réhabilitation de systèmes d'assainissement non collectif ;
- d'un virement de la section d'exploitation pour 210 800 €.

Les dépenses sont composées :

- des immobilisations incorporelles et corporelles pour 216 507.59 €, correspondant à des restes à réaliser ;
- des opérations d'équipements (études, acquisitions et travaux) pour 1 421 086.72 € dont 1 771 086.72 € correspondant à des restes à réaliser ;
- d'une diminution des dépenses imprévues pour - 176 124.55 ;
- des opérations pour le compte de tiers pour 83 300 €, dont 69 300 € correspondant à des restes à réaliser (versement aux usagers des réhabilitations de systèmes d'assainissement non collectif) ;
- du déficit d'investissement reporté pour 852 289.84 €.

L'ensemble des opérations est retracé dans les tableaux suivants :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 330 900,00	0,00	0,00	0,00	3 330 900,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	51 500,00	0,00	0,00	0,00	51 500,00
75	Autres produits de gestion courante	73 400,00	0,00	0,00	0,00	73 400,00
Total des recettes de gestion des services		3 455 800,00	0,00	0,00	0,00	3 455 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 303 725,00	0,00	24 952,00	24 952,00	1 328 677,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 759 525,00	0,00	24 952,00	24 952,00	4 784 477,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	635 000,00	0,00	0,00	0,00	635 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		635 000,00	0,00	0,00	0,00	635 000,00
TOTAL		5 394 525,00	0,00	24 952,00	24 952,00	5 419 477,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 419 477,00
---	---------------------

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	1 659 100,00	0,00	-164 900,00	-164 900,00	1 494 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 140 211,00	0,00	0,00	0,00	1 140 211,00
014	Atténuations de produits	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
65	Autres charges de gestion courante	417 250,00	0,00	6 552,00	6 552,00	423 802,00
Total des dépenses de gestion des services		3 416 561,00	0,00	-158 348,00	-158 348,00	3 258 213,00
66	Charges financières	207 500,00	0,00	0,00	0,00	207 500,00
67	Charges exceptionnelles	43 464,00	0,00	-27 500,00	-27 500,00	15 964,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	125 000,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 792 525,00	0,00	-185 848,00	-185 848,00	3 606 677,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	420 000,00	0,00	210 800,00	210 800,00	630 800,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	1 182 000,00	0,00	0,00	0,00	1 182 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 602 000,00	0,00	210 800,00	210 800,00	1 812 800,00
TOTAL		5 394 525,00	0,00	24 952,00	24 952,00	5 419 477,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 419 477,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	577 500,00	760 100,69	168 809,00	168 809,00	1 506 409,69
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 468 675,00	0,00	0,00	0,00	2 468 675,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 046 175,00	760 100,69	168 809,00	168 809,00	3 975 084,69
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	1 151 549,91	1 151 549,91	1 151 549,91
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	1 151 549,91	1 151 549,91	1 151 549,91
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	29 000,00	91 800,00	14 000,00	14 000,00	134 800,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 075 175,00	851 900,69	1 334 358,91	1 334 358,91	5 261 434,60
021	Virement de la section d'exploitation (4)	420 000,00		210 800,00	210 800,00	630 800,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 182 000,00		0,00	0,00	1 182 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	150 000,00		0,00	0,00	150 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 752 000,00		210 800,00	210 800,00	1 962 800,00
TOTAL		4 827 175,00	851 900,69	1 545 158,91	1 545 158,91	7 224 234,60

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 224 234,60
---	---------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
21	Immobilisations corporelles	322 000,00	216 507,59	0,00	0,00	538 507,59
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
Total des opérations d'équipement		2 830 000,00	1 771 086,72	-350 000,00	-350 000,00	4 251 086,72
Total des dépenses d'équipement		3 309 000,00	1 987 594,31	-350 000,00	-350 000,00	4 946 594,31
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	424 000,00	0,00	0,00	0,00	424 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	250 175,00		-176 124,55	-176 124,55	74 050,45
Total des dépenses financières		704 175,00	0,00	-176 124,55	-176 124,55	528 050,45
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	29 000,00	69 300,00	14 000,00	14 000,00	112 300,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 042 175,00	2 056 894,31	-512 124,55	-512 124,55	5 586 944,76
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	635 000,00		0,00	0,00	635 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	150 000,00		0,00	0,00	150 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		785 000,00		0,00	0,00	785 000,00
TOTAL		4 827 175,00	2 056 894,31	-512 124,55	-512 124,55	6 371 944,76

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	852 289,84
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 224 234,60
---	---------------------

Les commissions des finances et des travaux ont été saisies du présent projet de décision modificative 1/2022 le 13 avril 2022.

DÉCISION

Le comité syndical, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n° 1 / 2022 du budget annexe « n°2 – service assainissement », telle que présentée ci-dessus.

2.9 ACTUALISATION AP/CP « EAU POTABLE »

2.9.1. Opération « captage eau potable – périmètres de protection » (opération 111)

Par délibération en date du 19 avril 2010, le comité syndical a créé une AP/CP pour l'opération « périmètres de protection des captages d'eau potable » pour un montant de 368 368 € TTC.

Par délibération en date du 24 février 2014, le comité syndical a actualisé les crédits de paiement suite à l'avancement de l'étude et au changement du taux de TVA (20 %), ce qui portait le montant à 369 254 € TTC.

Par délibérations en date du 8 décembre 2014 et du 20 avril 2015, le comité syndical a prorogé et reporté les crédits non utilisés de l'AP/CP jusqu'en 2017 suite à l'avancement des travaux. Il y avait lieu de reporter les crédits non utilisés en 2015 et de modifier l'AP/CP.

Par délibération en date du 12 décembre 2016, et dans la continuation de la procédure, il y avait lieu d'engager les travaux dont le montant s'élevait à 1 338 000 € jusqu'à 2020.

Par délibération en date du 10 avril 2017, le comité syndical a reporté les crédits non utilisés de l'AP/CP en 2017 et modifié l'AP/CP.

Par délibération en date du 15 novembre 2017, le comité syndical a décidé d'augmenter l'AP/CP en 2017 de 50 000 € TTC afin d'engager les marchés de travaux. Le montant total de l'AP/CP n'a pas été affecté.

Par délibération en date du 4 avril 2018, et suite à la réception des avis des hydrogéologues agréés et des rapports réalisés par le bureau d'études COHERENCE, il y a eu lieu d'augmenter l'AP de 1 277 288.34 € HT et de proroger l'AP/CP jusqu'en 2022.

Par délibération en date du 25 mars 2019, le comité syndical a reporté les crédits non utilisés de l'AP/CP en 2018 et modifié l'AP/CP.

Par délibération en date du 8 juin 2020, le comité syndical a reporté les crédits non utilisés de l'AP/CP en 2019 et modifié l'AP/CP.

Par délibération en date du 29 mars 2021, le comité syndical a reporté partiellement les crédits non utilisés sur 2021 et 2022, suite, notamment, aux problèmes d'acquisitions foncières en cours.

Suite à l'avancement des dépenses réalisées en 2021 sur cette opération et la crise sanitaire, il y a lieu de reporter une partie des crédits de paiement en 2022, soit 918 941 € et le solde, soit 690 000 €, sur les exercices 2023 (460 000 €) et 2024 (230 000 €).

En conséquence, il est proposé au comité syndical de modifier les crédits inscrits en AP/CP dans cette délibération pour l'opération ci-après, à savoir :

N° AP/CP	Opération	Montant global de l'AP en HT	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP
			2012 réalisé	2013 réalisé	2014 réalisé	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	2022	2023	2024
2010-1-AEP <small>(111)</small>	captage eau potable – périmètres de protection	2 700 000 €													
		(Etudes)	6 856€	79 367€	21 835€	25 705€	8 204€	26 599€	24 915€	339 €	93 €	512 €	9 488 €		
	(Travaux)						15 802€	153 762€	194 491 €	351 255 €	181 324 €	909 453 €	460 000 €	230 000 €	

2.9.2. Opération « renouvellement de réseau » (opération 106)

Par délibération en date du 14 novembre 2018, le comité syndical a créé une AP/CP pour l'opération « renouvellement de réseau » et a inscrit à cet effet un crédit de 9 300 000 € HT à consommer sur les exercices 2018 à 2022.

Par délibération en date du 25 mars 2019, le comité syndical a reporté les crédits non utilisés de l'AP/CP en 2018 et modifié l'AP/CP.

Par délibération en date du 8 juin 2020, le comité syndical a reporté les crédits non utilisés de l'AP/CP en 2019 et modifié l'AP/CP.

Par délibération en date du 29 mars 2021, le comité syndical a reporté partiellement les crédits non utilisés sur 2021 et 2022.

Par délibération en date du 22 novembre 2021, le comité syndical a modifié les crédits de paiement suite à la notification des marchés en octobre 2021 et les versements des avances aux entreprises.

Suite à l'avancement des dépenses réalisées en 2021 sur cette opération, il y a lieu de reporter les crédits de paiement en 2022.

En conséquence, il est proposé au comité syndical de modifier les crédits inscrits en AP/CP dans cette délibération pour l'opération ci-après, à savoir :

N° AP/CP	Opération	Montant global de l'AP en HT	CP 2018 réalisé	CP 2019 réalisé	CP 2020 réalisé	CP 2021 réalisé	CP 2022
2018-1 AEP (106)	Renouvellement de réseaux	9 300 000 €	18 136 €	950 804 €	1 267 550 €	2 706 309	3 600 000 € + 757 201 €

Les commissions des finances et des travaux ont été saisies de l'actualisation des AP/CP le 13 avril 2022.

DÉCISION

Le comité syndical, à l'unanimité, **APPROUVE** la modification de ces AP/CP tels que présentés et retranscrits dans les tableaux ci-dessus.

2.10 ACTUALISATION AP/CP « ASSAINISSEMENT »

Opération « Chandolas Bourg Village » (opération 202)

Par délibération en date du 14 novembre 2018, le comité syndical a créé une AP/CP pour l'opération « Chandolas Bourg Village » et a inscrit à cet effet un crédit de 1 265 000 € HT à consommer sur les exercices 2018 à 2020.

Par délibération en date du 25 mars 2019, le comité syndical a reporté les crédits non utilisés de l'AP/CP en 2018 et modifié l'AP/CP.

Par délibération en date du 8 juin 2020, le comité syndical a reporté les crédits non utilisés de l'AP/CP en 2019 et modifié l'AP/CP.

Par délibération en date du 29 mars 2021, le comité syndical a reporté les crédits non utilisés de l'AP/CP en 2021 et modifié l'AP/CP.

Par délibération en date du 22 novembre 2021, le comité syndical a augmenté les crédits de l'AP en 2021 de 40 000 €.

Sachant que le montant global de l'AP/CP est de 1 305 000 € HT et que les travaux sont terminés, le montant total des paiements s'élève à 1 296 795.94 € HT.

En conséquence, il est proposé au comité syndical d'arrêter l'AP/CP dans cette délibération pour l'opération ci-après, à savoir :

N° AP/CP	Opération	Montant global de l'AP en HT	CP 2018 réalisé	CP 2019 réalisé	CP 2020 réalisé	CP 2021 réalisé
2018-1 ASST (202)	Chandolas Bourg Village	1 305 000 €	10 242.59 €	366 845.60 €	681 236.27 €	238 471.48 €

Les commissions des finances et des travaux ont été saisies de l'actualisation des AP/CP « assainissement » le 13 avril 2022.

DÉCISION

Le comité syndical, à l'unanimité, **APPROUVE** la modification de cette AP/CP telle que présentée et retranscrite dans le tableau ci-dessus.

2.11 MULTIPLES DE PART FIXES – MODIFICATIONS A APPORTER A LA DELIBERATION DU 15 DECEMBRE 2021

La délibération 1.2 du 15 décembre 2021 instituait le principe d'application des multiples de part fixe pour les établissements de l'hôtellerie de plein air, chambres d'hôtes et hébergements assimilés à compter du 1^{er} janvier 2022.

Dans la période de mise en œuvre opérationnelle, technique et financière du dispositif, il est apparu nécessaire de proposer la modification du régime prévu, sur deux points :

- La division doit être arrondie à l'entier inférieur pour le calcul des tranches d'abonnement ; en effet, la division à l'entier supérieur crée des effets de seuil difficiles à absorber pour les plus petits établissements ;
- En conformité avec la rédaction des règlements de service et à nos pratiques actuelles pour les gîtes, l'abonnement du compteur sera calculé comme celui d'un diamètre 15 mm (quel que soit la taille réelle du compteur), dès lors que l'établissement paie des multiples de part fixe sur l'abonnement considéré.

Pour information, les recettes supplémentaires engendrées par la délibération du 15 décembre 2021 (y compris les amendements évoqués ci-dessus) sont de l'ordre de 62 000 euros H.T. par an.

DÉCISION

Le comité syndical, à l'unanimité, **APPROUVE** les modifications à la délibération 1.2 du 15 décembre 2021 traitant des multiples de part fixe, telles que proposées ci-dessus.

À Largentière, le 2 mai 2022

Le président du syndicat


Jean PASCAL